

DECLARATION DE CONFORMITE CE

NI-GRP-QHSE-37 Révision : 00 040119

Equipement de Protection Individuel



Je soussigné, Gaëtan BREE, représentant le **Groupe PAREDES**, 1 rue Georges Besse, 69740 GENAS déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Gant latex blanc OPTISANE à usage unique poudré

PROP

Tailles	Références	111
XS (5/6)	709406	
S (6/7)	709416	
M (7/8)	709426	
L (8/9)	709436	
XL (9/10)	709446	

Satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité du Règlement EPI UE 2016/425 actuellement en vigueur en tant que

Equipement de Protection Individuelle de catégorie III Pour risques graves à effets irréversibles ou mortels

Il répond aux exigences des gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes selon les normes sulvantes :

- EN 420 :2003+A1 : 2009 : Gants de protection : Exigences générales et méthodes de test
- EN ISO 374-1: 2016: Type C, lettre K: Hydroxyde de sodjum
- EN ISO 374-5 : 2016 : Gants de protection contre virus, bactéries et champignons

Fait à Genas, le 12 février 2019

GROUPE PAREDES

E STATE OF THE PARTY OF THE PAR

Gaëtan BREEResponsable Hygiène Sécurité Environnement